

L'État délivrera l'autorisation environnementale pour le contournement ouest de Strasbourg

23 janvier 2018

L'État va délivrer l'autorisation unique environnementale pour permettre la réalisation du contournement ouest de Strasbourg, ont indiqué les ministres Nicolas Hulot et Elisabeth Borne dans un communiqué du mardi 23 janvier. Les travaux de cette autoroute avaient été interrompus en octobre 2017, en raison « *d'imperfections dans le dossier de compensation proposé par le maître d'ouvrage* », indique le communiqué.

Depuis, de « *nouveaux correctifs* » ont été proposés par le maître d'ouvrage. Les ministres de l'Écologie et des Transports les ont estimés suffisants. L'autorisation sera donc délivrée, assortie « *des prescriptions complémentaires nécessaires* », indiquent-ils. « *Cela comprend un renforcement et une pérennité assurée des mesures compensatoires par le porteur de projet, notamment pour les zones humides. Par ailleurs, l'impact environnemental de l'aménagement foncier agricole devra être maîtrisé et limité au maximum pour la biodiversité présente dans ces espaces.* »

Enfin, le communiqué indique que « *dans ces conditions, la déclaration d'utilité publique a été prorogée de 8 ans et les travaux nécessaires à la conduite du chantier préparatoire sur le tracé de l'autoroute rendus possibles.* »

- **Source :** [Ministère de la Transition écologique](#)

Lire aussi : [M. Hulot confirme le projet d'autoroute GCO à Strasbourg](#)

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-Etat-delivrera-l-autorisation-environnementale-pour-le-contournement-ouest-de>